

Mercredi, 4 Février, 1880

NOS ECOLES CATHOLIQUES

Pou de gens sont bien renseignés sur l'état ou le nombre des écoles catholiques de la province. C'est une question qui, malgré toute son importance, n'a paru guère préoccupier notre public. Le rapport officiel lui-même est incomplet, et nous laissons ignorer les faits les plus intéressants. Tous les contribuables des divers arrondissements méritent, par exemple, à savoir ce que pense et ce que dit l'inspecteur. Et cependant, le document officiel contient seulement les extraits de quelques-uns de ces officiers, et supprime les appréciations des autres. Pourquoi ne publierait-on pas, sinon les rapports en entier, du moins le jugement porté par chaque inspecteur, et les conseils qu'il peut croire à propos de donner. Durant l'année 1878, le nombre des écoles catholiques a été de 177, c'est-à-dire 9 de moins que l'année précédente.

Le nombre total de la subvention législative, s'est élevé à \$13,408; de la cotisation, \$79,120; des souscriptions des amis, etc., etc., \$35,019—en tout, \$127,547—ce qui constitue une augmentation de \$7,282.

La somme payée pour l'enseignement se chiffre par \$70,301; pour acheter des emplacements et construire des maisons d'écoles, \$25,280; et pour autres fins, \$32,470.

Le nombre des élèves, a été de 25,280; la moyenne de l'assistance, de 13,172.

Enfin, il a été employé 104 instituteurs et 229 institutrices.

Le tableau suivant indique les endroits où sont établies des écoles catholiques, leur nombre, etc., etc.

Table with columns: COMTES (y compris les villages incorporés), ÉLÈVES (Nombre d'élèves, Moyenne de l'assistance), VILLES, and Grand total, 1878, 1877. Lists various counties and cities with their respective school counts and student numbers.

Complétons ces statistiques par les chiffres qui s'appliquent spécialement à notre ville où fonctionnent huit écoles catholiques. Ainsi, le montant de la subvention accordée par la législature pour le paiement des instituteurs, s'est élevé à \$1,505.00; et pour l'achat de cartes, de prix, etc., à \$50.50; le produit de la cotisation s'est monté à \$6,611.25, et des contributions des amis de l'œuvre, etc., à \$4,026.63, ou soit un total de \$12,193.38.

Il a été payé pour l'enseignement, \$6,175.09; pour les cartes géographiques, les prix, les livres destinés aux bibliothèques, \$207.47; pour les emplacements et les maisons d'écoles, \$1,928.00; et pour autres fins—non spécifiées—\$3,103.28, ce qui laisse une balance de \$73.54. Comme le démontre aussi le tableau ci-dessus, le nombre des élèves a été de 2,945, et la moyenne de l'assistance, de 1,486; le nombre des instituteurs a été de 18, et des institutrices de 17. Près de 3,000 enfants apprennent à lire; 2,213 à épeler et 2,299 à écrire; on en compte 1,847 qui apprennent l'arithmétique; 1,520 la géographie; 1,255 la grammaire et la composition; 746 l'histoire; 15 l'algèbre; 138 la géométrie et le mesurage; et 133 la tenue des livres; ce dernier nombre est fort restreint.

Nous reviendrons encore sur le sujet.

CHEMINS ET ARPENTAGES

Le Nord fait les réflexions suivantes au sujet de l'importance d'ouvrir des chemins et de faire des arpentages dans la région de l'Outaouais:

Le besoin de chemins et d'arpentages se fait vivement sentir au lac Nominique et le long de la Rivière Rouge, au départ de ce lac. Des squatters sont établis sur la rive nord de ce lac, et ils ont fait un parcour d'au moins six milles. Si le gouvernement faisait arpenter le littoral de cette rivière jusqu'à la limite du comté de York, il s'en suivrait un grand avantage. Il est certain que toute cette étendue de terre serait colonisée en moins de deux saisons. Nulle part ailleurs dans la province la colonisation ne se fait avec un pareil élan. Dans les autres endroits en voie de colonisation, le gouvernement fait faire d'avance les arpentages et ouvrir les chemins, et cependant les colons ne s'y rendent qu'en très petit nombre. Dans la vallée d'Outaouais, c'est tout le contraire: Depuis que le mouvement de colonisation s'est produit sous les auspices du cierge, le gouvernement se trouve débordé par les colons qui, faute de mieux, s'établissent sur des terres non arpentées et sans chemins pour y arriver.

Les observations sont tout à fait justes et méritent la plus sérieuse attention du cabinet de Québec. Il est incontestable que la colonisation progresse plus rapidement dans la vallée de l'Outaouais que dans toute autre partie de la province, à tel point que le mouvement colonisateur devance tous les travaux d'arpentage et de construction de chemins que le gouvernement y a exécutés depuis un certain nombre d'années. Le ministre Joly ne pouvait mieux manifester son incompétence coupable qu'en réduisant les crédits destinés à la colonisation et à l'agriculture, pour enfoncer des capitaux énormes dans des entreprises inutiles ou improductives. Mais nous constatons, avec plaisir, par les déclarations de l'honorable M. Chapleau, au banquet de Sherbrooke, que le gouvernement actuel n'imitera pas la politique inconsidérée de ses prédécesseurs sous ce rapport.

L'établissement de colons sur des terrains non arpentés, offre les plus graves inconvénients, et toute somme que l'on pourra dépenser pour empêcher un pareil état de choses sera l'un des placements les plus profitables que puisse faire la province.

ECHOS DU JOUR

Leurs Excellences sont attendues vendredi.

L'honorable M. Langevin est arrivé hier.

Le personnel de la commission géologique viendra se fixer à Ottawa, au mois d'avril.

Sir Hugh Allan et M. Robt. W. Elliott, président de la Chambre de commerce de Toronto, sont à l'hôtel Russell.

Pendant le mois de janvier, M. le colonel Robbins, gérant de la mine Forsyth, a expédié, 1,800 tonnes de minerai de fer à Niles, Ohio. Pourquoi ne pas fabriquer ici?

Les zouaves pontificaux canadiens se proposent, dit-on, de convoquer à Québec une réunion générale, pour le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Ils ont aussi l'intention d'inviter le colonel de Charette, leur ex-commandant, à se joindre à eux pour célébrer la grande fête nationale.

M. Mowat voulant se débarrasser avec un peu de décence d'un certain nombre d'officiers publics, présentera, paraît-il, un projet de loi réglant leur mise à la retraite.

M. Hardy a présenté à la législature locale un bill qui permet d'inscrire des actions jusqu'à concurrence de \$200 au lieu de \$100 dans les cours de division.

On mande de Panama que M. de Lesseps poursuit son œuvre avec courage. Huit brigades, comprenant 130 hommes sont actuellement en campagne et les travaux préliminaires avancent rapidement.

Le cardinal McCloskey avait ordonné une quête générale dans toutes les églises de New-York, dimanche dernier, pour le soulagement des Irlandais malheureux. Cette quête a eu lieu et la somme recueillie s'élève à \$25,000.

Nous apprenons avec regret que M. Coursol, député de Montréal-Est, vient d'être victime d'un accident qui le retiendra chez lui pendant plusieurs semaines. En chemin sur la rue Saint-Jacques, M. Coursol a glissé sur le trottoir et s'est brisé une jambe.

M. Adolphe de Granier de Cassagnac, publiciste et député français, vient de mourir à l'âge de 72 ans. Après avoir été rédacteur en chef de plusieurs journaux, il devint député et ses discours ainsi que ses interruptions dans la chambre affectèrent un caractère marqué de provocation. En dehors du journalisme, M. Granier de Cassagnac a publié divers ouvrages qui ont été remarqués.

La législature provinciale a adopté les items suivants à la séance d'hier: Bureau du Lt-gouverneur... \$ 3,350; Conseil exécutif et Bureau du procureur-général... 14,470; Education... 20,800; Département des terres de la couronne... 44,750; Département des travaux publics... 19,172; Département du trésorier... 17,450; Département de l'agriculture... 1,400; Institutions publiques... 7,450; Département du secrétaire et du registraire... 25,625; Département de l'immigration... 1,400.

Quelques journaux annoncent que l'honorable M. Ouimet doit être jugé prochainement. Cette nouvelle est probablement prématurée, vu qu'il n'existe pas de vacance dans la magistrature. Quoiqu'il en soit, M. Ouimet serait tout à fait digne de cette haute position par sa science de la loi et sa parfaite honorabilité. Les amis de l'éducation le verraient cependant abandonner avec regret les fonctions de surintendant de l'instruction publique qu'il remplit avec un zèle et un succès incontestables.

Le libre-échange ne paraît guère s'implanter en France. La Chambre des députés a commencé la discussion sur le tarif des douanes. M. Gambetta a engagé la Chambre à ne pas tirer l'opinion qu'une augmentation de 24 pour cent sur les cotons serait suffisante, puis a déclaré que le gouvernement ne consentirait pas à imposer plus de 40 pour cent de droits sur les métaux; c'est ce qu'avait proposé le comité du tarif.

La Cour suprême s'est réunie hier, pour rendre les jugements qui suivent: McLeod vs. le chemin de fer du Nouveau-Brunswick; appel rejeté avec frais.

Reynolds vs. la compagnie dit Barner's Banking Company; appel accordé; les juges Strong et Wynne diffèrent d'avis.

Millory vs. Kerr et al, appel rejeté avec frais; le juge en chef et le juge Henry diffèrent d'avis.

Fisher vs. Anderson, appel accordé. La cour s'ajourne jusqu'à mercredi, pour rendre d'autres jugements.

Une grande activité règne à la Pointe Saint-Charles, dit le Courrier de Montréal. Toutes les usines du Grand-Tronc sont encombrées d'ouvrage. De toutes les sections de la voie ferrée arrivent de nombreuses demandes pour du matériel roulant. Trois nouveaux wagons de premiers seront bientôt sur la voie. La compagnie doit aussi mettre au service des voyageurs des wagons réfectoires. Sous l'ancien régime, chacun de ces wagons aurait coûté \$7,000, mais depuis que la plitique nationale a été mise en force, on peut les construire pour \$4,500. Ainsi, on procure de l'ouvrage aux ouvriers et l'on garde notre argent chez nous.

L'Ontario Sound Times rend à l'honorable M. Langevin le tribut d'éloges que voici:

Quand l'honorable M. Langevin revint d'Angleterre après avoir honoureusement accompli sa mission dans l'affaire Letellier, ses amis d'Ottawa lui offrirent un banquet; mais avec une modestie aussi rare que digne d'éloges, il refusa le banquet, qui, selon lui, devait être donné au gouvernement et non à un individu. Toutefois, ses amis ont pris un autre moyen de manifester leur appréciation de ses services en lui présentant son portrait (qu'on dit être un splendide échantillon de l'art canadien) accompagné d'une superbe adresse, qu'il a acceptée avec une superbe adresse, qu'il a acceptée avec une superbe adresse, qu'il a acceptée avec une superbe adresse.

UN SITE HISTORIQUE

(Pour le Canada.)

Dans l'un de mes articles, ayant à mentionner le siège que Dollard des Ormeaux soutint contre les Iroquois, sur le bord de la rivière Ottawa, en 1660, j'ai dit que cet événement mémorable avait eu lieu aux rapides de Carillon et Grenville.

Quelqu'un me demande aujourd'hui comment je fais accorder cela avec la Relation des Jésuites et les Cours d'histoire de M. l'abbé Ferland qui disent que la chaudière fut le théâtre de cet exploit.

Allons aux sources mêmes des renseignements: M. Dollard de Casson, prêtre de Montréal, à cette époque, dit que Dollard et ses compagnons "furent huit jours après au bout de cette rivière Ottawa par un petit rapide qui y est." L'abbé Ferland dit que la chaudière fut le théâtre de cet exploit.

Le registre de la paroisse de Montréal où sont couchés les noms des vicaires, nous apprend que le curé de Long-Sault fut aussi "au pied du Long-Sault."

La Mère de l'Incarnation, écrivain, le même été, d'après une lettre du père Chaumonnot, s'exprime ainsi: "en un jour qui avait été fait, l'auto a été passé, par les Algonquins, au-dessus de Long-Sault, au-dessus de Montréal."

On verra plus loin qu'il ne s'agit pas du Long Sault qu'il y a dans le Saint-Laurent, au-dessus de Cornwall. De Montréal au lieu où se passa l'action, "la marche se faisait de nuit, pour n'être pas découverts, et les Iroquois étaient régies tous les matins et tous les soirs, dit la Relation du Père Lamoignon Ceci montre que l'on s'était passablement éloigné de Montréal, mais on sait que les Sauvages n'aimaient guère à parcourir plus de cinq à six lieues par jour en montant les rivières et plus de neuf à dix en descendant."

La même Relation ajoute: "Le Sault Saint-Louis (Montréal) et les rapides ne leur coûtent rien à passer. Ayant gagné le lac Saint-Louis, qui est au-dessus de l'île de Montréal, ils détournèrent à droite, les rapides étant régies tous les matins et tous les soirs, dit la Relation du Père Lamoignon Ceci montre que l'on s'était passablement éloigné de Montréal, mais on sait que les Sauvages n'aimaient guère à parcourir plus de cinq à six lieues par jour en montant les rivières et plus de neuf à dix en descendant."

Ces textes ont été rédigés par des personnes demeurées à Québec et à Montréal, dans les quatre mois qui suivirent l'événement. Ce sont les seuls que nous ayons pour nous guider. Les historiens les ont interprétés chacun selon sa manière.

Ces mois "au-dessus du saut de la Chaudière" ont fait croire à M. Ferland et à d'autres qu'il s'agit du site de la ville de Hull. Il faut entendre par là un endroit quelconque situé plus bas que la Chaudière—le Long Sault, par exemple. Les textes que je cite le prouvent assez.

Une autre circonstance peut encore nous aider à fixer la question. Au moment où les Français et leurs alliés mettaient pied à terre, rapporte la Relation, ils furent surpris par des Iroquois postés en éclaireurs dans les environs et qui, immédiatement, en donnèrent avis à 200 Onnontagués qui chassèrent en instant, ces barbares montèrent en canot pour attaquer. "Ils naviguent en belle ordonnance et descendent gravement le saut, au-dessus duquel nos gens, surpris d'une si prompte et si réglée démarche, se voyant bien plus faibles en nombre, se saisirent d'un méchant reste de leur bûche, bûche en canot, et se mirent à l'autourne par nos Algonquins; ils tâchèrent de s'y gabionner le mieux qu'ils purent."

Je crois comprendre que Dollard avait l'intention de s'aposter auprès de la Chaudière mais qu'il fut surpris au Long-Sault avant d'avoir atteint le but proposé. Le temps que du au rapide de Sainte-Anne causa la ruine de son entreprise, en donnant aux Iroquois le loisir de s'avancer 20 ou 25 heures plus bas que la Chaudière.

On ne descend pas la Chaudière en belle ordonnance, ce qui est à considérer. Autre détail. Le plan de campagne des Iroquois était celui-ci: Cinq cents Agniers, partis des cantons situés entre le lac Ontario et le lac Champlain, devaient descendre par la rivière de la Chaudière, dans les tentes de renferme vingt-deux canots, aller à Hull, puis revenir sur ses pas et franchir une distance d'au moins trente milles pour se rendre à Thur-

Ottawa. Dollard venait de barrer le chemin à cette dernière troupe. Celle-ci tenta un assaut immédiat, fut repoussée, et envoya avertir l'armée du lac Saint-Pierre, laquelle arriva sept jours après, selon la Mère de l'Incarnation. La Chaudière, qui est à plus de cinquante lieues du lac Saint-Pierre, par la route des canots, est évidemment trop éloignée pour qu'on lui applique le calcul des sept jours.

C'est donc aux rapides de Carillon et Grenville qu'il faut nous arrêter. Reste à préciser le site—ce qui n'est pas facile.

De l'écuse Sainte-Anne, qui forme l'extrémité de l'île de Montréal, jusqu'à Carillon, au pied du canal, il y a vingt-sept milles. Le canal a deux milles et demi. Quatre milles plus loin est la chute à Bloudeau, rachetée par une écluse. De là au pied du Long-Sault, il y a trente-huit arpents. Le Long-Sault est tourné par le canal de Grenville qui a près de six milles.

Quand les textes portent: "au pied du Long-Sault" faut-il remonter jusqu'à la tête de la chute à Bloudeau? Ceci est la question qui reste à éclaircir.

Peut-on descendre le Long-Sault dans la "belle ordonnance" mentionnée? Je ne crois pas en tout cas, que Dollard eût osé s'engager dans ce chapelet de cascades, sans jeter en avant des éclaireurs, comme en avaient les Iroquois.

Il est probable qu'il fut surpris à Carillon, vers l'endroit où se trouve le débarcadère des bateaux à vapeur. Le coteau qu'on y voit approche de la rivière à cinq cents pieds à peu près. Le fort pouvait être placé à cent pieds du coteau, laissant un espace de trois ou quatre cents pieds pour se rendre au rivage, ce qui se fait d'accord avec la Relation déjà citée, car elle dit que, dans l'intervalle des combats, du ter au 27 mai, les hommes de Dollard allaient à tous risques, "puiser de l'eau à la rivière qui était à deux cents pas du fort."

Ce mesurage serait difficile à vérifier, vu les changements opérés par les eaux sur les rives depuis plus de deux siècles.

A l'aide des présentes notes, les personnes qui demeurent sur ces lieux célèbres ou qui les connaissent parfaitement, auront peut-être des commentaires à me fournir sur les points qui nous occupent, savoir: le droit probable où était placé le fort.

BENJAMIN SULTZ.

LETRE DE BUCKINGHAM

(De notre correspondant spécial.)

Cour de Circuit—Le nouvel Institut—Séance d'inauguration—Colonisation—Insuffisance du nombre d'agents—La vallée du Lièvre—Un correspondant à vues pratiques.

Il paraît que les conseils municipaux respectifs du canton et du village doivent adresser une requête au gouvernement, lui demandant la réinstallation de la cour de circuit à Buckingham.

Mercredi dernier, 28 janvier, il y eut séance à l'Institut canadien. Après la discussion du jour, qui fut très-animée et tout-à-fait intéressante, quatre-vingt-neuf membres ayant été appelés à la formation d'un cabinet, furent aussitôt connaître la politique qu'ils entendent suivre, et qu'à la prochaine séance ils voudront faire adopter: Favoriser la navigation plutôt que la construction des chemins de fer, pour lesquels il ne sera plus accordé de subvention. La loyale opposition étant d'un avis tout contraire, est fermement résolue de faire une lutte acharnée. On s'attend donc à une séance orageuse.

Jendredi prochain, 5 février, l'Institut canadien sur le compte duquel on entretient maintenant des espérances d'avenir, sera inauguré par une soirée littéraire et musicale. Quelques discours seront prononcés. Le principal attrait de cette soirée sera la conférence que M. Joseph Tassé, député d'Ottawa, veut bien venir y donner.

Un correspondant du Courrier de Saint-Hyacinthe émettait, ces jours derniers, quelques vues sur la colonisation. Elles ne sont pas toutes neuves, mais elle possèdent de la justesse et sont le résultat de l'expérience. Ouvrir des chemins, construire des chapelles et des maisons d'écoles dans les cantons nouveaux: voilà le moyen le plus pratique d'attirer des familles sur les lots vacants.

Mais la presse doit aussi avoir sa part dans l'accomplissement de cette œuvre, en faisant pour elle, une propagande active. Tandis que la politique chôme, les journalistes ont un beau champ pour faire valoir leurs talents et leur énergie.

Je crois encore, avec le correspondant du Courrier de Saint-Hyacinthe, que les agents proposés à la vente des terres résident trop loin les uns des autres.

Prenant pour exemple la vallée du Lièvre, nous voyons qu'elle est encore peu connue, que les routes convenables s'y font remarquer par leur absence presque totale, et qu'il y manque réellement un agent de colonisation. Il y a bien l'agent de Gatineau, qui reforme vingt-sept cantons et comprend toute la partie du comté d'Outaouais, située à l'ouest de la rivière du Lièvre. Le bureau est à Hull ou à Ottawa. Il y a aussi l'agence de la Petite Nation, avec bureau à Thurso, qui comprend le reste du comté et renferme vingt-deux cantons. Mais pour la rivière du Lièvre, en particulier, nous n'avons rien. Ainsi, une personne désirant s'établir dans le voisinage de ce cours d'eau et hésitant à se prononcer entre les terres des deux rives, si elle veut obtenir des renseignements, doit d'abord aller à Hull, puis revenir sur ses pas et franchir une distance d'au moins trente milles pour se rendre à Thur-

so. Ne sait-on pas que les colons, gens ordinairement pauvres, n'ont ni les moyens ni le loisir de voyager beaucoup? D'ailleurs, ces deux agences sont beaucoup trop vastes pour un seul surveillant.

Quant au moyen de communications par lettre avec l'officier, le correspondant cité plus haut en fait bonne justice. Il se trouve des gens qui, après avoir écrit une couple de lettres en faveur d'un pauvre colon, croient avoir rendu à la patrie un immense service, et le chantent sur tous les tons.

Il serait donc opportun que le gouvernement crée une agence spéciale pour la vente des terres situées sur les deux rives du Lièvre. L'officier qui en aurait la charge, résiderait à Buckingham, et serait, pour ainsi dire, toujours sur le lieu même, à la portée des colons, connaissant mieux les besoins et les ressources de cette partie du pays, pour donner de meilleurs renseignements. Rien n'empêcherait qu'il ne fût, en même temps un agent actif de colonisation, et chargé de voir à ce que le défricheur, dans le but de faire de la terre neuve, ne mit jamais le feu en temps de sécheresse. Le prétexte de l'économie n'en doit pas être un ici. Il est vraiment plus économique de maintenir assez d'agents pour subvenir à tous les besoins, ou de n'en maintenir qu'un seul pour toute la province de Québec? Les dommages causés par l'insuffisance du nombre des agents sont souvent assez grands pour couvrir mille fois les déboursés qu'occasionnerait une sage mesure de prévoyance.

F. X. B.

Buckingham, 31 janvier.

23 AU-DESSOUS ZÉRO.

La réduction de 10 pour cent se continue sur toutes sortes de fourrures. De nouvelles marchandises sont manufacturées tous les jours, de sorte que mon assortiment est aussi complet maintenant qu'au commencement de la saison.

B. J. DEVLIN

Chaque pièce de étoffe à robes est RÉDUITE chez Stitt & Cie. Il faut que tout soit vendu durant ce mois.

Manteaux réduits. Tous nos manteaux d'hiver sont réduits pour les écouler durant ce mois.

Modès réduites. Les articles de mode se vendent à moitié prix durant ce mois, chez Stitt & Cie.

Parrure pour le soir. Soies de toutes les nouvelles nuances pâles pour les soirées. Soies brocades, teintes pâles, chez Stitt & Cie.

Mousseline française. Mousselines française, bleu pâle, crème, rouge, etc. Cachemires. Cachemires à teintes pâles pour soirées, Stitt & Cie.

Gants de kids. Gants de kids, de tous deints, teints d'opéra, aussi noirs et blancs. Bas de soie. Bas de soie pâle, aussi noirs, chez STITT ET Cie.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES DEMOISELLES. Congrégation de Notre-Dame, RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

Le second semestre de cette Institution commence le 1er de Février. Les cours d'études sont complets et le matériel d'art, d'écriture de cette maison, est donné aux élèves qui le terminent.

ETAL C. MARCHÉ BY. J. MARTEL, Propriétaire.

VIANDES FRAICHES, SALÉES et FUMÉES. J. MARTEL. Ottawa, le 28 janvier, 1878.

NOUVELLE STATUETTE. SIR JOHN A. MACDONALD. M. MILNE sera à Ottawa pendant quelques jours, pour vendre cette magnifique statuette, qui obtient un bon succès parmi toutes les classes de la société.

PRIX RÉDUIT DE \$4 à \$2. JAS. MILNE, Ottawa, 2 février 1880.

LISTE DES PRIX C. S. Shaw & Cie DEN PRESENTS

JOUR DE L'AN

Table listing various services and their prices for the New Year, including breakfast, dinner, and other festive meals.

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63 rue Sparks

NOUVEAUX ARRIVAGES

Crétonnes de mousse. 3 crânes crânes de dessins nouveaux et riches, 25c, 25c, 25c, viennent d'être ouvertes. STITT & Cie.

Toile de table. Nouvelle toile de table, nappes, coton pour draps et oreillers, à des prix extrêmement bas. STITT & Cie.

Etoffes à robes. Aux prix de la vente pour couler le stock, DURANT CE MOIS, il sera fait des réductions importantes afin d'écouler les étoffes à robes d'hiver.

Chaque pièce de étoffe à robes est RÉDUITE chez Stitt & Cie. Il faut que tout soit vendu durant ce mois.

Manteaux réduits. Tous nos manteaux d'hiver sont réduits pour les écouler durant ce mois.

Modès réduites. Les articles de mode se vendent à moitié prix durant ce mois, chez Stitt & Cie.

Parrure pour le soir. Soies de toutes les nouvelles nuances pâles pour les soirées. Soies brocades, teintes pâles, chez Stitt & Cie.

Mousseline française. Mousselines française, bleu pâle, crème, rouge, etc. Cachemires. Cachemires à teintes pâles pour soirées, Stitt & Cie.

Gants de kids. Gants de kids, de tous deints, teints d'opéra, aussi noirs et blancs. Bas de soie. Bas de soie pâle, aussi noirs, chez STITT ET Cie.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES DEMOISELLES. Congrégation de Notre-Dame, RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

Le second semestre de cette Institution commence le 1er de Février. Les cours d'études sont complets et le matériel d'art, d'écriture de cette maison, est donné aux élèves qui le terminent.

ETAL C. MARCHÉ BY. J. MARTEL, Propriétaire.

VIANDES FRAICHES, SALÉES et FUMÉES. J. MARTEL. Ottawa, le 28 janvier, 1878.

NOUVELLE STATUETTE. SIR JOHN A. MACDONALD. M. MILNE sera à Ottawa pendant quelques jours, pour vendre cette magnifique statuette, qui obtient un bon succès parmi toutes les classes de la société.